

Les détachements de terrains en vue de construire sont soumis à Déclaration Préalable si le projet ne prévoit pas la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement, et que le projet n'est pas situé dans un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique.

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « DP Déclaration Préalable » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet [maugescommunaute.fr](http://maugescommunaute.fr) > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > [Accéder au Guichet unique](#).

Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.

- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°13702 que vous trouverez sur le site du [Service Public](#) > [Déclaration préalable \(lotissements et autres divisions foncières non soumises à permis d'aménager\)](#) > [Accéder au formulaire](#).

Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

#### **SUR LE FORMULAIRE CERFA :**

*L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.*

##### **1 - Identité du déclarant**

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.

1-2 : Pour une personne morale : compléter la dénomination, la raison sociale, le n° SIRET, le type de société, la qualité du représentant, le nom et le prénom.

*Si la demande comporte plusieurs déclarants, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un déclarant.*

##### **2 - Coordonnées du déclarant**

Renseigner l'adresse du déclarant, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

##### **2 bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le déclarant**

A renseigner si vous souhaitez que les réponses de l'administration soient adressées à une autre personne.

##### **3 – Le terrain**

3-1 : Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la référence cadastrale et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.

*Si la demande comporte plusieurs parcelles, se reporter à la fiche complémentaire mentionnée ci-après.*

3-2 : Si vous êtes titulaire d'un certificat d'urbanisme pour le terrain, cocher la case correspondante et compléter la date de délivrance du document.

##### **4 – Le projet**

4 : Cocher « Division en vue de construire ».

##### **7 – Engagement du déclarant**

Renseigner le lieu, la date et signature du déclarant. Si la demande est effectuée par plusieurs déclarants, il conviendra d'apposer plusieurs signatures.

##### **Références cadastrales : fiche complémentaire**

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plusieurs parcelles cadastrales. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

*Attention ne pas oublier de compléter la dernière ligne en bas de page relative à la superficie totale du terrain.*

**> Pièces graphiques à fournir**

*Selon le projet, des documents complémentaires pourront être demandés (liste non exhaustive).*

**DP1 - Plan de Situation** : Extrait de Google Maps ou extrait de plan sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) permettant de localiser la parcelle à l'échelle de la Commune (1/2000<sup>ème</sup>).

**DP9 – Plan sommaire des lieux** : Ce document doit permettre d'avoir une vision précise de l'état actuel du terrain (avant réalisation du projet). Vous pouvez éditer ce type de plan sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr). Il conviendra de matérialiser les bâtiments de toute nature existant sur le terrain.

**DP10 – Croquis et plan côté dans les trois dimensions** : Ces documents permettent d'apprécier l'intégration du projet d'aménagement par rapport au terrain et d'indiquer les divisions envisagées.

**Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :**

- Beaupréau-en-Mauges – T 02 41 71 76 80 – [urbanisme@beaupreauenmauges.fr](mailto:urbanisme@beaupreauenmauges.fr)
- Chemillé-en-Anjou – T 02 41 30 48 28 – [urbanisme@chemille-en-anjou.fr](mailto:urbanisme@chemille-en-anjou.fr)
- Mauges-sur-Loire – T 02 41 39 80 54 – [urbanisme@mauges-sur-loire.fr](mailto:urbanisme@mauges-sur-loire.fr)
- Montrevault-sur-Èvre – T 02 44 09 04 91 – [urbanisme@montrevaultsurevre.fr](mailto:urbanisme@montrevaultsurevre.fr)
- Orée-d'Anjou – T 02 52 59 74 25 – [urbanisme@oreedanjou.fr](mailto:urbanisme@oreedanjou.fr)
- Sèvremoine – T 02 41 64 76 33 – [urbanisme@sevremoine.fr](mailto:urbanisme@sevremoine.fr)